

## Télégramme de la Direction générale des Affaires économiques et financières sur une réunion officieuse à l'OECE concernant les projets d'intégration européenne dans le domaine des transports et de l'énergie (Paris, 23 avril 1955)

**Légende:** Le 23 avril 1955, un télégramme de la Direction générale des Affaires économiques et financières détaille les discussions lors d'une réunion officieuse qui s'est déroulée à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) sur les récents projets d'intégration européenne dans le domaine des transports et de l'énergie. L'échange de vues a notamment porté sur le cadre adéquat pour la coopération en matière énergétique.

**Copyright:** (c) SGCICEE - Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_la\\_direction\\_generale\\_des\\_affaires\\_economiques\\_et\\_financieres\\_sur\\_une\\_reunion\\_officieuse\\_a\\_l\\_oece\\_concernant\\_les\\_projets\\_d\\_integration\\_europeenne\\_dans\\_le\\_domaine\\_des\\_transports\\_et\\_de\\_l\\_energie\\_par\\_is\\_23\\_avril\\_1955-fr-170375d1-b27d-4bdc-b190-43ad7c05cebo.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_la_direction_generale_des_affaires_economiques_et_financieres_sur_une_reunion_officieuse_a_l_oece_concernant_les_projets_d_integration_europeenne_dans_le_domaine_des_transports_et_de_l_energie_par_is_23_avril_1955-fr-170375d1-b27d-4bdc-b190-43ad7c05cebo.html)



**Date de dernière mise à jour:** 30/03/2017

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

CHIFFREMENT

Direction Générale des Affaires  
Economiques & Financières  
Service de Coopération  
Economique  
-----

Paris, le 23 avril 1955

Une réunion officieuse des chefs de délégations a eu lieu à l'O.E.C.E. hier 22 avril, à l'initiative du Président du Conseil, Sir Hugh Ellis Rees et de M. René Sergent, pour procéder à un échange de vues sur la position de l'Organisation en la matière, à la suite des informations parues dans la presse au sujet des projets d'intégration européenne dans le domaine des transports et de l'énergie .

Sir Hugh Ellis Rees, parlant en qualité de représentant du Royaume-Uni, a rappelé les offres de coopération dans le domaine de l'énergie atomique, contenues dans le Livre Blanc britannique. Il a également évoqué les initiatives prises dans le domaine scientifique et technique par la Grande-Bretagne aux côtés des Etats-Unis, dans le cadre des Nations-Unies, mais il a ajouté qu'il y avait un autre aspect de l'énergie atomique, qui est économique et commercial. Les autorités britanniques estiment que, si cet aspect doit faire l'objet de discussions internationales, c'est l'O.E.C.E. qui constitue le cadre approprié pour en traiter et pour examiner les questions que pose l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire. C'est dans cet esprit que le gouvernement britannique s'emploie à ménager à M. Armand, qui a été nommé par

.../...

l'O.E.C.E. consultant en matière d'énergie, des contacts avec les milieux compétents en Grande-Bretagne.

Le Délégué de la République fédérale, M. Verkmeyer, a pris la parole à titre personnel, a-t-il précisé ; mais il a indiqué après la séance au délégué français que ses propos reflétaient la pensée de MM. Erhardt et Bluecher. Il a marqué une grande réticence à l'égard de la méthode d'intégration par secteurs, qui comporte en particulier le "danger de cartéllisation" dans les secteurs intégrés. L'objectif de la coopération européenne n'est pas d'isoler l'Europe du reste du monde mais de rendre celle-ci compétitive sur les marchés mondiaux. La CECA qui ne comprend que six pays, est, géographiquement, trop restreinte pour traiter utilement les problèmes de transport et d'énergie. M. Verkmeyer a souligné que le point de vue qu'il exprimait était celui de l'industrie allemande. Au surplus, les deux secteurs visés se prêteraient mal à son avis à une intégration de caractère institutionnel. En ce qui concerne les transports, M. Verkmeyer a rappelé que, bien que les ministres des transports aient reconnu, à la Conférence de Bruxelles, que l'intégration dans ce domaine était insuffisante, ils avaient estimé que le Comité créé en marge de l'O.E.C.E. constituait le meilleur cadre pour poursuivre les études nécessaires.

Le délégué de la Suisse a appuyé les propos de ses collègues britannique et allemand. Après avoir rappelé la vocation de l'O.E.C.E. en matière économique, il a affirmé qu'il y aurait contradiction à s'efforcer d'un côté de placer l'Europe dans le contexte mondial par le moyen de la convertibilité et d'autre part à traiter certains problèmes essentiels sur un plan régional étroit. L'O.E.C.E. en effet,

.../...

malgré ce qu'on a pu dire à ce sujet, n'est pas d'essence régionale ; elle n'est qu'un support destiné à permettre à l'Europe de s'intégrer dans un cadre plus vaste. Elle constitue au demeurant la seule instance où les petits pays d'Europe aient le moyen de se faire entendre. Se félicitant de la position prise par le Royaume-Uni, M. Bauer a ajouté que par sa structure, l'O.E.C.E. lui paraissait l'organisme le plus propre à aborder les problèmes de l'énergie. En effet, grâce aux Comités techniques, consommateurs et producteurs d'énergie peuvent s'y rencontrer, ce qui présente des avantages, car le problème n'est pas seulement celui de la production, mais celui de l'utilisation et des débouchés. Le délégué de la Suisse a terminé son intervention en déclarant que son pays ne concevait pas de coopération dans le domaine de l'énergie sans la "collaboration directive" du Royaume-Uni.

Les délégués du Portugal et de l'Autriche ont eux aussi remercié Sir Hugh Ellis Rees des vues qu'il avait exprimées et en ont pris acte.

Les délégués américain et canadien ont indiqué que leurs gouvernements suivraient avec attention l'activité de l'O.E.C.E. dans les domaines considérés et que, bien que n'ayant pas d'instructions, ils pouvaient assurer l'Organisation d'un préjugé favorable.

Le délégué de la Belgique, parlant en son nom et en celui de ses collègues du Bénélux, a brièvement fait observer qu'il n'était pas en mesure d'indiquer la position des gouvernements du Bénélux ni de donner à l'Organisation des informations qu'il ne possédait pas et dont les Parlements respectifs n'avaient pas connaissance.

.../...

Dans le même esprit, le délégué français a indiqué qu'en dehors des déclarations du Président du Conseil et du Ministre des Affaires Étrangères que chacun avait pu lire dans la presse, tout ce qui pouvait paraître quant au cadre, au caractère, à la portée de futures initiatives européennes, était purement du domaine de l'hypothèse. Le gouvernement français était parfaitement au courant des efforts accomplis dans le cadre de l'O.E.C.E., qui n'étaient pas nécessairement exclusifs d'autres formes de coopération : ainsi que M. Edgar Faure l'avait souligné, la France entendait aborder ces problèmes sans dogmatisme. Au surplus, l'attachement de la France à l'OECE ne pouvait faire de doute pour personne : il n'y avait à cet égard qu'à se référer à l'attitude de représentants français à Genève en ce qui concerne le maintien de la coopération des pays de l'O.E.C.E. au regard du GATT, les déclarations faites au Conseil ministériel par M. Edgar Faure, la position française concernant le renouvellement de l'UEP et la création d'un Fonds européen, le fait que, même engagés dans d'autres initiatives, la France n'avait jamais cessé de considérer l'O.E.C.E. comme une des bases de sa politique européenne. Le délégué français a enfin indiqué qu'il informerait son gouvernement des vues exprimées. Aucune date n'a été fixée pour reprendre le débat.